

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
07/3/23
DOSSIER N°6998**

**DISPOSITIF D'AIDE A LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU
STAGE D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Franck FOULON à Catherine GRAVERON
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY

**OBJET : DISPOSITIF D'AIDE A LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU
STAGE D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2023-06/3/26 en date du 23 juin 2023 adoptant le règlement d'aide à la mobilité pour*

*un séjour ou stage d'études à l'étranger ;
VU le rapport CD2025-07/3/23 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- de mettre fin au dispositif « d'aides à la mobilité pour un séjour ou stage d'études à l'étranger », à compter de l'entrée en vigueur de la délibération ;
- en conséquence d'abroger, la délibération n°CD2023-06/3/26 en date du 23 juin 2023 portant création de ce dispositif ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette délibération.

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON, M. Patrice FILLoux, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD (ayant donné pouvoir à M. Jean Jacques LOZACH), M. Jean Luc LEGER, M. Jean Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Thierry BOURGUIGNON), Mme Renée NICOUX

Adopté : 18 pour - 12 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET